

Réunion du Conseil municipal

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance,
2. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal - Séance du 27 septembre 2018,
3. Décision Modificative n°2- 2018,
4. Créances éteintes,
5. Admission en non-valeur des produits irrécouvrables,
6. Garantie d'emprunt au profit de la SA HLM Antin Résidences dans le cadre d'un réaménagement de dette,
7. Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention avec la Société VM 93800 pour l'organisation de l'enseignement de la natation scolaire - Année 2018-2019,
8. Vente du millésime 2017,
9. Subvention à l'association " MADAME DE POMMARY" pour l'année 2018,
10. Subvention de l'association "U.N.C. -UNION NATIONALE DES COMBATTANTS",
11. Subvention à l'association - Action Leucémies - Année 2018,
12. Subvention à l'Association " KAKAMA ACCROCHE-TOI " - Année 2018,
13. Avenant n°1 à la convention avec le collège Jean Vigo pour une "Classe à option musique" dans le cadre du dispositif "pratiques orchestrales à l'école et au collège" - Année 2018-2019,
14. Approbation de la convention avec la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris pour un projet "DEMOS" avec le centre socioculturel Félix Merlin,

***Le Conseil municipal
se réunira à la mairie en séance publique le :***

Jeudi 29 novembre à 20h45

Réunion du Conseil municipal

Ordre du jour :

15. Validation du projet social 2018/2021 du Centre Socioculturel les Écondeaux,
16. Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2018-2020 entre l'Agence Régionale de Santé et la Ville d'Epinay-sur-Seine,
17. Prise de participation au capital de la société coopérative Plaine Energie Citoyenne,
18. Approbation de la convention de Co-maîtrise d'ouvrage pour la démolition des pavillons sis 58/60/68/70 rue de Saint-Gratien à Epinay-sur-Seine,
19. Cession de biens communaux situés 120/122 Avenue Joffre et 1, rue Pierre Lefèvre à Epinay-sur-Seine à ICADE Promotion,
20. Subvention 2018 - Bourse du travail,
21. Mise en place d'une part supplémentaire IFSE régie dans le cadre du R.I.F.S.E.E.P,
22. Modification du tableau des emplois,
23. Modification du tableau des emplois : Prise en compte des emplois à temps non complet et des vacataires,
24. Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du C.G.C.T. conformément à la délégation accordée par le Conseil Municipal.

Fait à Epinay-sur-Seine,

Le 23 NOV. 2018



Le Maire,


Hervé CHEVREAU

***Le Conseil municipal
se réunira à la mairie en séance publique le :***

Jeudi 29 novembre à 20h45